



Ces taxes prendront effet après approbation de l'autorité préfectorale et à partir du 1er janvier 1947.

Séance de la Commission des finances et du Maire.
Conseil Municipal : adopté.

Affaires Diverses -

Recette Auxiliaire -

M. Olive renouvelle la demande qui avait déjà été faite précédemment au sujet de l'ouverture d'une recette auxiliaire des postes à Breteuil.

Nouvelle classe à l'école des garçons de P^e Brousseaux

Mme Le Guillouz demande à ce qu'il soit monté un baraquement. Le Conseil Municipal décide d'étudier la possibilité de faire une classe dans 2 pièces inoccupées du logement du Directeur.

Stationnement place Roger Salengro.

M. Rabin demande qu'il soit pris un arrêté pour empêcher le stationnement et la circulation de tous véhicules place Roger Salengro.

Le Conseil Municipal décide que M. M. Besseau et Barbereau seuls pourront se servir des machines en dehors des heures normales de travail pour brûler.

La séance est levée à 23 heures, 45

Signatures: Bouché, Bourdin, Bouché, Failland, R. Le Guisard, etc.

Convocation du Conseil Municipal -

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 8 janvier 1947.

Ordre du jour :

- 1° Statut du personnel titulaire, auxiliaire
- 2° Bourses scolaires
- 3° Répartition secteur à établir
- 4° Quai Léon Sacher, travaux à exécuter
- 5° Recette auxiliaire des Postes de Breteuil.



- 6° Lotissement du Landreau
- 7° Aide aux Vieillards
- 8° Devis Legendre, école filles de Font Rousseau
- 9° Chemin de Focalais
- 10° Correspondance
- 11° Plaques de rues.

Séance du 8 Janvier 1947.

voir pour
table matières
arrêté à cette date

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 8 janvier 1947 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Boutin Arthur, Maire.

Étaient présents M. H. Boutin Arthur, Maire, Ollive, Giraud, Boutin Albert, Massieu, Plancher, Homier, Lebreton, Cabelduc, Ferdeau, Charpentier, Stéphan, Guillard, Babin, Gautier, Biquereau, Peigné, Ribeyrolle, M. Le Guyader, Excusés; M^{mes} Dillou, Le Guillous, Abs. M^{lle} Le Roch, Manquès, Braud, M^{lle} Potet.

décès de M^r Monsieur le Maire fait observer une minute de silence à l'égard de M^r Bouillé, conseiller Municipal.

M^r Bouillé conseiller Municipal décédé accidentellement le 31 Décembre 1946.

École des Filles de Font Rousseau.

approuvé
le 16.1.47

En vue de l'agrandissement de l'École de Filles de Font Rousseau, le Conseil Municipal, décide d'acquiescer le terrain bordant l'École et appartenant à M^r Jean Berrien rue de la Carterie. La superficie nécessaire à cet agrandissement serait d'environ 1.500 m² et le Maire est chargé d'entreprendre des pourparlers avec le propriétaire en vue de l'acquisition. Si l'entente n'est pas réalisée, il y aura lieu de procéder par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Beniphacement des plaques de Rues.

Vous avez pu constater qu'une grande quantité de plaques indiquant le nom des rues sont illisibles ou déformées. Les établissements Gaillard Amiens, spécialistes en la matière sont en mesure de nous fournir des plaques en tôle.

Je vous demande de vouloir bien me donner votre accord à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de remplacer les plaques de rues manquantes ou détériorées, et de consulter la maison Gaillard au point de vue de la dépense à prévoir.

Indemnité Attribuée au Titulaire de la Médaille de Vermeil

M. Rousseau Henri, employé au Secrétariat de la Mairie depuis 1907, était titulaire de la médaille d'honneur du travail et percevait à ce titre une indemnité de 150 Frs par an. Il vient de lui être attribuée la médaille de vermeil en raison des années de service successives accomplies à la Mairie.

Pour récompenser cet employé, je propose de lui allouer une gratification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer à M. Rousseau la somme de 500 Frs par an pour l'attribution de ces 2 médailles.

Le crédit nécessaire sera inscrit au Budget Primitif de 1947.

Piqûres effectuées par l'Infirmière.

Le Conseil Municipal décide que les piqûres effectuées à domicile par l'infirmière municipale seraient payées par les malades au tarif de 12 Francs.

Cette somme sera encaissée par l'infirmière et versée à la caisse du Percepteur Municipal.

Exercement de Grade de M. Overty. Le maire expose au

CM. qu'en raison de l'importance du travail toujours croissant, et du nombre d'habitants de St-Je qui dépasse actuellement le chiffre de 16.000, il est indispensable de réorganiser les services administratifs de la Mairie.

A cet effet, il est nécessaire de nommer un employé ^{compétent} à un grade supérieur, qui aura la charge de diriger le service soumis à sa responsabilité. ~~À titre indicatif, je vous signale que les villes de 10 000 à 110 000 habitants ont droit à 2 chefs de bureau et au moins 2 chefs de bureau.~~



Je vous propose donc de nommer au grade de
 sous Rédacteur au, M^r Overtz Henri, actuellement expédition-
 naire et en fonction à la Mairie depuis 1935 mais exerçant déjà
 depuis plusieurs mois un travail correspondant aux fonctions de Rédacteur. Il remplit
 toutes les conditions nécessaires pour occuper ce poste, et a passé avec succès le concours administratif
 que nous lui avons fait subir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
 décide la création du poste de Rédacteur et autorise le maire à nommer le titulaire du dit
 emploi à compter du 1^{er} janvier 1947. Son traite-
 ment sera celui de la 1^{re} classe du grade de Rédacteur
 c'est-à-dire 66.000^{fr} par an ~~plus~~ plus les indemnités y
 afférentes.

La dépense sera compensée par son traitement
 actuel qui est de 60.000 Frs et le complément sera prévu
 au Budget Primitif de 1947.

Statut des Employés Auxiliaires.

Les employés auxiliaires de la Mairie ne sont régis
 actuellement par aucun règlement. Un décret du mois d'Avril
 1946 fixe les dispositions d'ordre général applicables aux
 employés auxiliaires de l'Etat. J'estime qu'il serait indis-
 pensable d'appliquer au personnel auxiliaire de la Mairie
 le même statut que celui des employés de l'Etat.

Je vous demande donc de bien vouloir donner votre
 avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide
 d'appliquer au personnel auxiliaire de la Mairie les disposi-
 tions d'ordre général, en totalité, prévues par le décret n^o
 46759 du 19 Avril 1946, paru au Journal Officiel du 21 Avril.
 Les dates d'application de ces dispositions entreront en vigueur
 à partir du 1^{er} janvier 1947.

Application de la Baisse de 5% sur les prix du Passage d'eau.

En vertu du décret n^o 47-1 en date du 2 janvier 1947,
 prévoyant une baisse générale de 5% à partir du même
 jour, la ville se voit dans l'obligation, malgré la récente
 augmentation des salaires, d'appliquer cette baisse de 5%
 sur les prix des billets au passage d'eau de Bretemoult à
 Nantes et Chantenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

d'appliquer cette baisse sur les tarifs actuels, mais *seulement* sur les abonnements.

En ce qui concerne les paiements ordinaires faits lors de chaque passage, il est impossible de l'appliquer actuellement, en raison de la somme minimale que cette baisse représente, et de la difficulté qu'éprouveraient les receveurs à rendre la monnaie. Toutefois lors de la prochaine baisse de 5%, il sera fait une réduction de 10% sur les dits tarifs ordinaires.

Avancement de Classe de Certains Employés.

J'ai reçu de la part de plusieurs employés les demandes d'avancement de classe ci-dessous, que je sou mets à votre approbation :

M. Guérin Adrien, appariteur à la 1^{ère} classe depuis le 1^{er} janvier 1944

app. le 15.11 M. Cheneau Auguste, appariteur à la 2^{ème} classe depuis le 1^{er} janvier 1944

M. Pouchet Joseph, cantonnier à la 5^{ème} classe depuis le 1^{er} janvier 1944

sauf en ce M^{me} Peranté Marie, femme de service à la 2^{ème} classe depuis le 1^{er} Octobre 1943

qui concerne M^{me} Stévenot Genevieve Madeline, steno-dactylo au 4^{ème} échelon depuis le 1^{er} janvier 1944.

M. Le Guilloux Pierre, employé auxiliaire au 1^{er} échelon depuis le 1^{er} Octobre 1944.

M^{me} Loret Adèle, employée au 2^{ème} échelon depuis le 1^{er} Octobre 1944.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions d'avancement de ces employés ; ce qui porte leur salaire au taux et à partir des dates suivantes :

M. Guérin Adrien à la 1^{ère} classe - au taux de 57.000 Frs du 1/1/47.

M. Cheneau Auguste à la 1^{ère} classe - au taux de 54.000 Frs du 1/1/47.

M. Pouchet Joseph à la 1^{ère} classe - au taux de 60.500 Frs du 1/1/47.

M^{me} Stévenot Genevieve, au 5^{ème} échelon - au taux de 46.000 Frs du 1/1/47.

M. Le Guilloux Pierre, au 2^{ème} échelon - au taux de 39.000 Frs du 1/10/46.

M^{me} Loret Adèle, au 3^{ème} échelon - au taux de 41.000 Frs du 1/1/46.

M^{me} Peranté Marie, à la 2^{ème} classe - au taux de 42.000 Frs du 1/10/46.

Les crédits nécessaires pour ces divers avancements seront prélevés sur le Budget Primitif de 1947.

Attribution d'Indemnités Diverses.

approuvée le 16.11.47 Certains employés communaux peuvent bénéficier de diverses indemnités suivant leur métier. Je vous prie de bien vouloir donner votre avis sur les demandes présentées par les employés suivants :

M. Franchet Joseph, Guilet Donatien, Blanchard Louis, Cantonniers
ont droit à 10 Frs par jour pour nettoyage des fosses.

M. Besseau Henri, Barbureau Prosper, Boutet Pierre, Gallais
André Ouvriers,

Mme Flénon Gisèle, M. Duguy Suzanne peuvent bénéficier d'in-
dennités de 100 Frs par mois pour usage de leur bicyclette.

M. Besseau Henri, Barbureau Prosper qui fournissent leur
outillage personnel peuvent bénéficier d'une prime de 5 Frs
par jour.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accor-
der les primes et indemnités prévues au personnel dénommé
ci-dessus, et à partir du 1^{er} janvier 1947, sauf pour la prime
d'outillage de 5 Frs qui sera payée à partir de l'entrée en
fonction de M. Besseau et Barbureau.

Acquisition de l'Immeuble Orvon

Je vous rappelle que lors d'une précédente réunion, vous
avez décidé d'acquiescer l'immeuble Orvon à la Carterie,
dans le but d'en faire le siège des œuvres sociales de la
Commune.

L'enquête avait été confiée par Monsieur le Préfet
par arrêté du 2 Août 1946, à Monsieur Marchais J. Pte.
Cette enquête s'étant révélée favorable, aucune opposition ne
s'étant manifestée, je vous demande, mes chers Collègues, de
vouloir bien m'autoriser à maintenir la demande de
déclaration d'utilité publique que nous avons demandée
à cette époque.

Conseil Municipal : adopté.

Recette Auxiliaire de Trentemoult

Dans la séance du 7 décembre 1945 il avait été dé-
cidé de choisir une personne possédant un local pour
app. le 6/2/47 la Recette auxiliaire de Trentemoult. Parmi les nombreuses
demandes reçues, trois seulement avaient été retenues, et
parmi ces trois, celle de Mme Traquin a été acceptée, comme
répondant le mieux à l'emploi, compte tenu de la si-
tuation de la pièce destinée à servir de bureau.

Il vous appartient aujourd'hui de donner votre accord
et de fixer le salaire de cette personne :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré *accepté*,
M^{me} Bouquin née Serot jeune, pour tenir la Sticette auxi-
liaires de Bretemoult.

Elle recevra un salaire de 9.000 Frs par mois
versé par la Ville de Sige et un pourcentage sur les
affaires traitées, versé par l'Administration des postes.

Le Crédit nécessaire sera prévu au Budget Pri-
mitif de 1947.

Salaires des Ouvriers Contractuels

Depuis leur entrée au service de la Ville à l'atelier
Municipal, les deux manoeuvres spécialisés :

Boutet Pierre et Gallais -André,

embauchés au salaire de 35,90 et 33,80, ont donné entière
satisfaction pendant leur période d'essai.

En conséquence, je demande au Conseil Municipal
de bien vouloir élever leur salaire horaire au tarif de
38 Frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
accepté les propositions du Maire et décide que le sa-
laire de M^{rs} Boutet et Gallais, soit porté à 38 Frs de
8 heures.

Nomination d'une Porteuse de Dépêches

Depuis le 1^{er} janvier 1947 l'Administration des Postes
n'a plus de porteur de télégrammes, la personne qui
remplissait cette fonction ayant démissionné le 31 Décembre

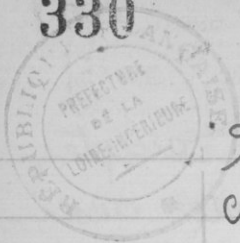
approuvé le 1.946.

Il y a lieu de pourvoir à son remplacement le plus
tôt possible. M^{me} Le Guyader ayant été présentée acceptée
de remplir cette fonction aux conditions suivantes :

1000 Frs par mois versés par l'Administration des P. T. T.
plus une indemnité de 2.500 Frs par mois versée par
la Ville de Sige.

Il est bien entendu que la somme de 2.500 Frs versée
par la Ville comprend tous les frais qui pourraient être
occasionnés par l'emploi de M^{me} Le Guyader telles
que indemnités de vêtement, de bicyclette etc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte



Mme Le Guisader comme porteuse de dépêches aux conditions énumérées ci-dessus.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Nominations d'un Apprenti-Menuisier -

Les travaux exécutés par les ouvriers municipaux se voient facilités si en plus de deux manœuvres, déjà embauchés, il leur était adjoint un apprenti. Celui-ci se chargerait des différentes courtes à effectuer sur les lieux du travail tout en apprenant son métier.

approuvé le
27 janvier 1947

C'est pourquoi, j'ai embauché à partir du 30 Septembre 1946 le nommé René Dejois, né le 4 juillet 1931 à Nantes, domicilié à la Grand'Haie, en qualité d'apprenti menuisier.

Son salaire sera celui en vigueur dans sa corporation c'est-à-dire :

6 Frs,	10	de 1 ^{re} heure	pendant	le 1 ^{er}	semestre
9 Frs,	10	-	-	-	2 ^e ème
12 Frs,	15	-	-	-	3 ^e ème
15 Frs,	20	-	-	-	4 ^e ème
18 Frs,	25	-	-	-	5 ^e ème
21 Frs,	30	-	-	-	6 ^e ème

Je vous demande de bien vouloir donner votre approbation à ma décision.

Séance du Conseil Municipal : adoptée.

Travaux Ecole des Filles de Saint Rousseau - Marché -

Les travaux de couverture prévus à l'école des Filles de Saint Rousseau s'élevant à la somme de 58.553 Frs (cinquante huit mille cinq cent cinquante trois francs),

app. le

afin de pouvoir régler cette somme à Monsieur Legendre, couvreur, aux Trois-Moulins, il y a lieu d'établir un marché de gré à gré, avec cet entrepreneur. Je vous demande votre accord à ce sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à traiter de gré à gré pour la somme de 58.553 Frs (cinquante huit mille cinq cent cinquante trois francs) avec Monsieur Legendre, couvreur aux Trois-Moulins, pour les travaux exécutés à l'école des filles de Saint Rousseau.

Majoration de 25% sur les tarifs des Cimetières -

Lors de la majoration des 25% sur les salaires les fossyeurs des cimetières, qui sont payés d'après les travaux exécutés par eux, et suivant les ^{réclamations} indications données par les familles, n'ont pas subi cette augmentation.

app. le 20
mars 1947

Pour remédier à cet inconvénient, il est nécessaire d'appliquer d'urgence à tous les tarifs des travaux exécutés dans les cimetières ^{et à tous les tarifs de ravalons} la majoration de 25%.

Le Conseil Municipal est d'accord avec le Maire, et décide d'appliquer la majoration demandée à partir du 1^{er} janvier 1947. En conséquence les tarifs de travaux et ravalons seront majorés de 25% (45%).

Demandaes de Sursis d'Incorporation -

Des demandes de sursis d'incorporation de la classe 1948 sont soumises à votre approbation, par les personnes suivantes :

Gautier Guy, Lemene Paul, Marchais Jean-Baptiste, Moreau Gilbert.

Le Conseil Municipal accepte les demandes de sursis présentées par les personnes dénommées ci-dessus.

Demandaes de Bourses Communales -

Je soumetts à votre approbation, des demandes de bourses communales présentées par des familles, pour leurs enfants continuant leurs études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une bourse communale aux personnes et aux taux suivants :

Ouberson Charles, Bretevant, pour les 2 enfants	600 ⁺
Boutin Albert, " " " " 1 enfant	300 ⁺
Bouhier Eme, Haute-Isle	300 ⁺
Boutin Arthur, rue Victor Hugo	300 ⁺
Botiveau Avenue Mal Joffres	300 ⁺
Babonneau Adrien, le Bourg	300 ⁺
Bocquel Roger, La Chesnaie	300 ⁺
M ^o V ^o Desbrou, rue Victor Hugo	300 ⁺
Durand Emile, rue Camille Joffres	300 ⁺
Brechet Joseph, rue V. Hugo	300 ⁺
M ^o re Guillasse, la Robinière	300 ⁺



Ganeau Georges, rue M. Lagathu	1 enfant	300 ^f
Goumelen née Gautier rue Chiers.	d. ^o	300 ^f
Martin Noël, 41 rue Victor Hugo.	-	300 ^f
Maud, f. Baptiste, rue Chiers Prolongée	-	300 ^f
Roquin Joseph, rue S. Marchais	-	300 ^f
Sous, rue Maurice Lagathu	2 enfants.	600 ^f
Olive Gaston, Bretemoult	1 enfant	300 ^f
Mouner, rue Bruneau, Bretemoult,	d. ^o	300 ^f
Galland, rue Pierre Douillard	-	300 ^f
Delbois Marius, mes f. Marchais 31,	-	300 ^f
Lucas rue A. Guinoisseau	-	300 ^f
Nouvelles demandes...		
Audubon, rue Henri Rabusse	-	300 ^f
Bonneau Barthélemy, rue A. Guinoisseau	-	300 ^f
Mme ve Bouin, route de la Morinière	-	300 ^f
Calloch le Landreau	-	300 ^f
Denis Louis, rue Victor Hugo.	-	300 ^f
Ecalle, avenue Morechal Yoffre	-	300 ^f
Grassineau Gaston Bretemoult	-	300 ^f
Gilbert, rue J. P. Vigier 88,	-	300 ^f
Gaurit la Haute-Île	-	300 ^f
Gerard Auguste, rue S. Marchais	-	300 ^f
Jannais Georges, la chaussée	-	300 ^f
Morandeau, rue A. Briand	-	300 ^f
Pérot Henri, la Basse-Île	-	300 ^f
Perraneach Jean, Bretemoult,	-	300 ^f
Souffois, rue Maurice Lagathu	-	300 ^f
Tinet Marcel, 39 rue Jean Thais	-	300 ^f
Visonneau François, le Génétais	-	300 ^f
Renard Laurent, la Haute-Île	-	300 ^f

Frais de déplacement de M. Germain Wjovine

Monsieur Gautier adjoint, faisant partie de la commission tripartite chargée d'examiner la question des frais s'est rendu à Nantes les 12 et 31 Décembre 1946, sur une convocation de la dite commission.

Je demande au Conseil Municipal de vouloir bien approuver ces deux déplacements en vue du remboursement de ses frais.



Séance du Conseil Municipal : adapté.

Emprunt de 1.000.000. pour Travaux d'Égouts -

Monsieur le Maire expose :

approuvé
par arrêté
en date de
22 janvier
1947.

Que pour l'emprunt de 15.000.000 de francs pour les travaux d'égouts il s'est adressé au Crédit Foncier de France mais que le Directeur de Nantes lui a fait connaître qu'étant donné l'épuisement des disponibilités du Crédit Foncier, cet établissement ne pouvait consentir actuellement sous les réserves d'usage d'examen du dossier et décision du conseil d'Administration qu'une première tranche de 1.000.000 de francs, au taux d'intérêts de 3,90%, qu'en conséquence, il propose au conseil de voter un emprunt de 1.000.000 de francs pour la première tranche.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de voter un emprunt de 1.000.000 de francs qui sera contracté au Crédit Foncier de France aux conditions générales de cet établissement pour travaux d'assainissement.

Cet emprunt sera amortissable en 30 ans à partir de 1947 au moyen de 30 annuités de 56.841,50 chacune, comprenant l'intérêt au taux de 3,90% et la somme nécessaire à l'amortissement.

La commune s'engage à ne pas effectuer de remboursement anticipé pendant les 10 ans qui suivront le retrait des fonds des caisses du Crédit Foncier. Tout remboursement anticipé à quelque époque qu'il soit effectué, comportera le paiement d'une indemnité égale à un semestre d'intérêt du capital libéré avant terme.

En outre, la commune aura la faculté d'effectuer des remboursements à toute époque et sans indemnité, mais uniquement avec les subventions qu'elle pourrait obtenir de l'Etat ou du Département ou à l'aide d'économies réalisées sur les travaux à exécuter.

La commune s'engage à prendre à sa charge les impôts qui dans l'avenir pourraient frapper le présent emprunt. Pour garantir l'annuité, le conseil Municipal vote une imposition extraordinaire de 44.97 centimes pendant 30 ans à partir de 1947.

Subventions Industrielles pour Chemins Vicinaux ~.

Par délibération en date du 27 Novembre 1945 le Conseil Général a renoncé pour les chemins départementaux aux subventions industrielles (article 14 de la loi du 2 Mai 1836)

Considérant que les dites subventions industrielles sont tombées en désuétude, le Conseil Municipal décide également d'y renoncer pour les chemins vicinaux.

Confection d'un Vibrequin pour le moteur de la "Ville de Rezé".

Le moteur de la vedette "Ville de Rezé" étant en réparation, il lui manque pour fonctionner un vibrequin.

Les établissements Poudayé et Cie à St Etienne (Loire) s'engagent à fournir ce vibrequin suivant plan n° 20.072 de la Sté Ateliers et Chantiers de la Loire à Nantes, pour le prix de 60.250 frs taxes comprises, emballages en plus, livré dans un délai de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquiescer à l'acquisition du vibrequin commandé aux établissements Poudayé et Cie, destiné au moteur de la "Ville de Rezé".

Le paiement s'effectuera à raison de 50% après approbation du marché et le solde à la mise à disposition de la pièce finie dans leurs ateliers.

Acquisition du terrain de Mme Bériou ~.

Dans une précédente séance, il avait été décidé d'acquiescer le terrain de Mme Bériou, en vue de la construction d'une classe supplémentaire à l'école de garçons de Pont Rousseau. Le Conseil Municipal avait offert pour ce terrain le prix de 200 Frs le m².

Après l'entrevue qui a eu lieu avec Mme Bériou, celle-ci accepte de céder à la commune en vue de l'agrandissement de l'école de garçons une parcelle de terre d'une superficie de 586 m², 17 pour le prix de 117.234 Frs.

Le Conseil Municipal décide d'acquiescer la parcelle en

question et charge le Maire de faire les nécessaires le plus tôt possible.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Réfection du Quai Léon Sécher ~.

Sur suite des pluies continuelles et le courant assez rapide de la Seine, le quai Léon Sécher à la Morinière s'est affaissé sur une longueur d'environ 60 mètres. Dans la séance du 7 décembre 1946, il avait été décidé d'en effectuer les réparations.

De l'adjudication qui a eu lieu il résulte que c'est l'omnium des Travaux Publics qui a été déclaré adjudicataire pour la somme approximative de 489.000 Frs.

Je vous demande de bien vouloir donner votre avis à ce sujet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré est d'accord pour confier les travaux à la Société Omnium des Travaux Publics pour la somme de 489.000 Frs mais proteste contre la manière dont M^r l'Ingénieur a procédé à l'adjudication des Travaux en question.

La dépense sera prévue au Budget Primitif de 1947.

Gratification aux Cantonniers Gendre et Garreau ~.

En application de l'article 16 du règlement sur le service des cantonniers, M^r l'Ingénieur des Ponts et chaussées propose d'accorder aux cantonniers Gendre et Garreau du service vicinal une gratification en raison des bons services rendus au cours de l'année écoulée.

Pour Monsieur Gendre, il est proposé la somme de 3.000 Frs et pour M^r Garreau la somme de 2.000 Frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les propositions de Monsieur l'Ingénieur et vote la somme de 5.000 Frs. à répartir respectivement entre Messieurs Gendre et Garreau.

Prisemen du porteur de dépêches pour décembre ~.

app. le 6.2.47 Le Conseil Municipal décide d'accorder la somme



de 2.000 Frs pour paiement du mois de Décembre 1946, au porteur de dépêches, Monsieur Raymond Gilbert.

app. le 6/2/47

Le Conseil Municipal décide d'accorder à M^r Gilbert la somme de 2.000 Frs à titre d'indemnité, pour avoir porté les dépêches dans la commune pendant le mois de Décembre 1946.

Fixis D'Insertion pour Décès Mouille -

app. le 30.1.47 Le Conseil Municipal décide de mettre à la charge de la commune la somme de 1.076 Frs concernant l'insertion des obituaires de Monsieur Mouille, conseiller Municipal décédé le 31 Décembre 1946.

Lotissement du Landreux -

Après examen du dossier du lotissement présenté par Monsieur Moreau, le Conseil Municipal refuse d'approuver ce lotissement tant que les conditions prévues ne seront pas remplies par le lotisseur.

Chemin du Socialis -

En vue de l'élargissement du chemin du Socialis à Comperthuis, le Conseil Municipal décide d'inscrire au Budget primitif de 1947 une somme de 120.000 Frs pour expropriation des terrains bordant ledit chemin,

Statuts du Personnel titulaire -

Ajourné, en raison de l'établissement d'un nouveau statut de la fonction publique, actuellement en préparation.

Réparation Intérieure des Passes des Ecoles -

app. le 31/1/47 Le Maire soumet au Conseil Municipal la facture relative aux travaux de réparations intérieures des écoles qui s'élève à la somme de 53.838 Frs.

Les travaux ont été exécutés par M^r Pége, maçon au chène Galat.

Pour effectuer le paiement de cette facture, il est nécessaire d'établir un marché de gré à gré avec l'entrepreneur.

Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance du détail de la facture de M^r Pége, en accepte



le montant et autorise le Maire à passer un marché avec cet entrepreneur pour la somme de 53.838 Frs.

Fourniture de Tickets de Passage d'Eau -

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de l'Imprimerie "Marchand et Selote", pour la fourniture des tickets de passage pour le service des bateaux, autorise le Maire à traiter de gré à gré avec cette maison pour la fourniture de :

10.000 piqûres de 100 tickets pour le prix global de 140.000 Frs
(cent quarante mille francs)

et 5.000 piqûres de 50 tickets pour le prix global de 33.200 Frs
(trente trois mille deux cents francs).

Fourniture de Lubrifiants pour le Service des Vedettes -

Monsieur Dilly, mécanicien domicilié route de Pornic à Pégé, est chargé, pendant le cours de l'année 1947 de la fourniture des lubrifiants (huile graisse etc ...) et des chiffons nécessaires pour la consommation des vedettes de la commune.

Il devra exécuter ces fournitures aux prix fixés par l'Organisme chargé de la répartition et de la fixation des prix des lubrifiants en Loire-Inférieure.

Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur.

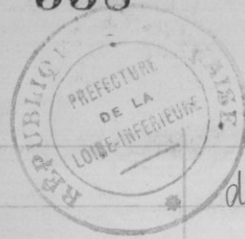
Je vous demande donc de bien vouloir m'autoriser à passer un marché pour régler ces fournitures pendant le cours de l'année 1947.

Conseil Municipal ; adopté.

Réparation des Vedettes -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Dilly, mécanicien, domicilié route de Pornic à Pégé est chargé, pendant le cours de l'année 1947, des grosses réparations et de l'entretien des vedettes de la Commune.

Il devra exécuter ces travaux au fur et à mesure que cela sera jugé nécessaire par le service des vedettes, et des avaries qui pourraient se produire au cours de l'année précitée. Les prix de main-d'œuvre à appliquer seraient ceux homologués pour l'industrie automobile et les prix des



pièces qui pourraient être à fournir éventuellement, ceux des barèmes des marques des moteurs et accessoires avec un pourcentage de majoration se rapportant aux frais généraux et au bénéfice de l'entrepreneur.

^{En conséquence,} Il est donc nécessaire d'établir un marché avec ce fournisseur. Le Conseil, après en avoir délibéré, ~~se vous demande l'avis de bien vouloir l'autoriser à passer un marché pour couvrir les dépenses de réparations et d'entretien avec Monsieur Billy pour l'ensemble de l'année 1947, et cela à toute l'année 1948~~

Honoraires de M^r Jossel

Le Maire soumet au Conseil Municipal les notes d'honoraires de M^r Jossel pour les travaux effectués tant aux écoles qu'à la Salle des Fêtes ou à la Mairie.

Le montant de ces honoraires est fixé à :

- 1° Pour la Salle des Fêtes, 2,45 %.
- 2° Pour l'école des Filles et l'école des garçons à 7 %.

Le Conseil Municipal accepte les taxes fixées ci-dessus et autorise le Maire à en effectuer le paiement.

Affaires Diverses

Choix d'Avocats

Le Conseil Municipal décide de faire appel à M^e Sidel avocat pour l'achat de la vedette "Ville de Rezé" et à M^e Labard, pour l'affaire en cours contre Beaupère ex. Secrétaire Général.

Vente de la Vedette "Ville de Rezé"

Un acheteur a offert pour la "ville de Rezé" la somme de 5.000 Frs. Le Conseil Municipal est d'accord sur le prix, si une augmentation n'est pas acceptée par l'acquéreur.

Remerciements

Lecture d'une lettre de l'Amicale des Anciens Elèves de Saint-Brousseau qui offre ses vœux pour 1947 aux Conseillers Municipaux et les remercie pour l'aide qu'ils lui ont apportée en 1946.

Lecture d'une lettre de remerciements d'une élève de l'École Publique de filles de Rezé pour les cadeaux de Noël offerts par la Municipalité.



Lettre de remerciements de M^{me} Houille aux Conseillers et employés Municipaux
Durée du Travail.

Le Conseil Municipal décide de porter la durée du travail à 45 heures pour les employés de la Mairie seulement.

Aide aux Vieillards.

Il est décidé de distribuer un colis ou deux, suivant le cas, aux vieillards nécessiteux et de leur servir un repas.

Demandes d'Assistance.

Le Conseil Municipal se forme ensuite en Comité Secret pour examiner les demandes d'assistance, déjà examinées par la Commission du Bureau de Bienfaisance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal entérine les décisions prises par le Bureau de Bienfaisance.

La séance est levée à 1 heure, 15 le 9 janvier

(Signatures)
M. Collin, M. Bercheux, M. A. Morin, M. Calvel, M. Gaudin, M. Massier, M. Sauter, M. Boutej, M. Babin, M. Guichard, M. Teigne, M. Puillaro, M. Besjumeau.

Convocation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, se réunira au lieu ordinaire de ses séances le mercredi 12 Février 1947.

Le 7 Février 1947

Ordre du jour :

- 1° Adoption du projet de la salle post-scolaire de Régé
- 2° Deux Pegé pour écoles des Filles de Sont Frousseau.
- 3° Deux Pegé W. C. parc des Sports.
- 4° Deux Bézier-Blot pour les bateaux de Brentemoult.
- 5° Location d'une partie du champ de foire à la Société Eau et Assainissement.
- 6° Subvention pour le repas des Vieillards.
- 7° Concession provisoire établie dans le cimetière de St Paul.
- 8° Application du sp dans les services publics.
- 9° Changement de plaques de rues. Projet d'achat.
- 10° Indemnité d'attente pour les employés municipaux.
- 11° Indemnité de déplacement pour le Maire et les Adjoints.
- 12° Parc Municipal : Présentation du plan des salles municipales.